

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mercredi 19 mai 2010, à 17 h 37.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Bernier

Mesdames les conseillères Louise Arpin, Brigitte Sansoucy, Sylvie Adam, Nicole Dion-Audette, Messieurs les conseillers Sylvain Savoie, André Beauregard, Alain Leclerc et David Bousquet

Sont absents :

Messieurs les conseillers Donald Côté, Bernard Barré et Guylain Coulombe

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général  
Me Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

#### **PÉRIODE D'INFORMATION**

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

#### **RÉSOLUTION 10-220**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Brigitte Sansoucy

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-221**

##### **Centre récréoaquatique – Travaux d'excavation et d'installation de pieux - Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux d'excavation et d'installation de pieux pour le Centre récréoaquatique;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur municipal en date du 19 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil octroie aux entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'excavation et d'installation de pieux pour le Centre récréoaquatique.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 1 481 221,38 \$, taxes incluses, somme disponible à même le règlement d'emprunt numéro 333.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Les entreprises Claude Chagnon inc.

Le directeur du service des Finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 10-222**

##### **Levée de la séance**

Il est proposé par Nicole Dion-Audette  
Appuyé par Louise Arpin

Et résolu que la séance soit levée à 17 h 40.

**Adoptée à l'unanimité**